



À Vézac, le dernier conseil municipal de 2021 a vu la présence des deux sénateurs, Stéphane SAUTAREL et Bernard DELCROS. L'ordre du jour comportait une quinzaine de délibérations, qui ont toutes été adoptées.

En prévision de la clôture de l'exercice budgétaire 2021, les décisions modificatives budgétaires de la section investissement, d'un montant de 165.290 €, ont porté notamment sur deux opérations en voie d'achèvement : l'équipement en mobilier de la Maison du bien vivre (33.700 €) et la finalisation de la micro-crèche (85.000 €).

#### **Révision des tarifs communaux en 2022.**

Ils demeurent inchangés, sauf pour la tarification sociale de la cantine où la grille prendra en compte le quotient familial. Ce qui portera le repas enfant à 0,95 €, 1 € ou 3,15 € .

#### **Création d'un parc multisports.**

Dans le cadre de la réalisation d'un parc multisports, le projet d'aménagement du terrain de pétanque est présenté. Il sera composé de 32 unités de jeux, afin de pouvoir organiser des compétitions départementales. Les travaux consistent à agrandir la plateforme actuelle, effectuer les travaux de décapage de la terre végétale, de mise en œuvre du revêtement, de pose des drains, de mise en

valeur du terrain, de création d'un cheminement aux normes PMR. Ils sont envisagés au printemps sur une durée de trois mois. Le plan de financement de cette opération (76.500 €) a été calculé en tenant compte des subventions attendues, à hauteur de 45.900 € et d'un autofinancement de 30.600 €.

**Au fil des dossiers.** Dans le cadre du projet d'extension du golf, il y a lieu de procéder à des échanges de parcelles de terrain sans soulte. La valeur vénale retenue pour l'échange est estimée à 10.500 € pour chaque partie, les frais de géomètre et d'actes notariés étant à la charge de la commune.

L'aménagement de la RD 206, au lieu-dit Le bois grand, nécessite l'acquisition foncière par le conseil départemental de 4.447 m<sup>2</sup> de terrain communal répartis sur sept parcelles. Le conseil autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

L'ouverture de la micro crèche, prévue en janvier, est retardée du fait de procédures supplémentaires. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement sera signée avec le centre social et culturel d'Arpajon, dont la politique petite enfance a reçu l'agrément de la CAF du Cantal.

Lors de ce conseil, le maire Jean-Luc LENTIER a accueilli les deux sénateurs du Cantal et leur a fait part des réalisations récentes et des projets portés par la commune, notamment l'implantation d'une pharmacie, qu'il considère comme prioritaire et dont la réponse officielle est toujours dans l'attente.

***Article du journal « La Montagne » en date du 29.12.2021***